



Comité Technique de Partenariat (CTP)

REVUE DES FINANCES PUBLIQUES 2021

THEME CENTRAL :

La transvaluation de la gouvernance budgétaire et comptable au Bénin à l'aune du système intégré de gestion des finances publiques : bascule du budget moyen en mode programme

Aide-mémoire

Décembre 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
OBJECTIFS	4
1.1. Objectif général	4
1.2. Objectifs spécifiques	4
1.3. Résultats attendus	4
OUVERTURE DE L'ATELIER	5
INSTALLATION DU PRESIDIUUM	7
DEROULEMENT DES TRAVAUX	7
SYNTHESE DES DEBATS	8
RECOMMANDATIONS	9
PERSPECTIVES	12
CEREMONIE DE CLOTURE	13
CONCLUSION	13
ANNEXES.	14
1. Synthèse des communications.	14
Panel 0 : Séquence introductive	14
Thème 1 : Point de la mise en œuvre des réformes des finances publiques au titre de l'année 2021	14
Thème 2 : Evaluation FTE-FMI du système de gestion des finances publiques au Bénin : méthode d'évaluation, principales conclusions et perspectives pour l'élaboration d'un nouveau plan global.	15
Panel 1 : Bascule à la gestion en mode programme en 2022	16
Thème 3 : Processus de stabilisation du SIGFP et mise en œuvre de la gestion budgétaire en mode programme : résultats obtenus et perspectives.	16
Thème 4 : Stratégie de formation des nouveaux acteurs induits par le LOLF : point de mise en œuvre du plan quinquennal.	17
Thème 5 : Cadre juridique et institutionnel en matière de gestion budgétaire en mode programme.	18
Thème 6 : Présentation sommaire du projet de loi de finances gestion 2022 (nouvelles mesures sociales et fiscales).	19
Thème 7 : Innovations du nouveau code des marchés publics.	20
1. Panel 2 : Réformes intervenues au niveau des organes de contrôles	21
Thème 8 : Point de la mise en œuvre des réformes liées aux audits et vérifications internes.	22
Thème 9 : Opérationnalisation de la Cour des comptes	23

Panel 3 : Point des Réformes au niveau des régies financières et des collectivités territoriales-----	24
Thème 10 : Réformes au niveau de la gouvernance locale et régime financier des collectivités territoriales-----	24
Thème 11 : Réformes liées à la dématérialisation des procédures au niveau des régies financières-----	25
Au niveau de la Direction générale des Impôts -----	25
Au niveau de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique -----	27
Au niveau de la Direction générale des Douanes -----	28
Au niveau de Webb Fontaine-----	30
2. Liste des participants -----	31

INTRODUCTION

Le mercredi quinze décembre 2021, s'est tenue à l'Hôtel NOVOTEL de COTONOU, la douzième édition de la revue des finances publiques sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances.

La revue des finances publiques est une des activités annuelles phares organisées dans le cadre des missions du Comité Technique de Partenariat (CTP). Elle permet aux membres du CTP de faire le point annuel des réformes mises en œuvre dans le cadre de la gestion des finances publiques, d'évaluer l'efficacité des appuis apportés et formuler des recommandations pour l'année à venir.

La présente revue s'est déroulée à la veille du basculement de toute l'administration béninoise, à la gestion budgétaire et comptable en mode programme autour du thème central: **La transvaluation de la gouvernance budgétaire et comptable au Bénin à l'aune du système intégré de gestion des finances publiques : bascule du budget moyen en mode programme.**

Elle a offert aux acteurs intervenant dans les réformes des finances publiques et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), membres du Comité Technique de Partenariat, l'occasion de porter un regard sur la gestion en mode programme, sur le niveau de préparation du pays en vue d'un basculement effectif à partir de janvier 2022 et sur les perspectives en matière d'élaboration d'un nouveau plan global. De même, cette revue a permis de faire le point de mise en œuvre du plan d'actions 2021 ainsi que celui des recommandations formulées lors de l'édition précédente.

La 12^{ième} revue des finances publiques s'est articulée autour des points ci-après :

- cérémonie d'ouverture ;
- mise en place du présidium ;
- présentation des communications ;
- débats et recommandations ;
- validation des recommandations de la revue;
- cérémonie de clôture.

OBJECTIFS

1.1. Objectif général

L'objectif général de la 12^{ème} revue des finances publiques est d'évaluer le niveau de mise en œuvre des actions de reformes en 2021 et de définir les grandes orientations pour l'année 2022.

1.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- présenter le point de mise en œuvre des recommandations de la 11^{ème} revue ;
- présenter le point de mise en œuvre du plan d'actions 2021 ;
- présenter le point sur la stabilisation du SIGFP et les préparatifs pour la bascule à la gestion en mode programme ;
- faire le point sur les autres réformes phares mises en œuvre ou en cours dans le cadre de la gestion des finances publiques au Bénin ;
- présenter les perspectives pour l'année 2022;
- élaborer et valider de la matrice des recommandations de la 12^{ème} revue des finances publiques.

1.3. Résultats attendus

Au terme de la 12^{ème} revue des finances publiques les résultats suivants sont attendus.

Il s'agit du :

- le point de mise en œuvre des recommandations de la 11^{ème} revue est présenté ;
- le point de mise en œuvre du plan d'actions 2021 est fait ;
- le point sur la stabilisation du SIGFP et des préparatifs pour la bascule à la gestion en mode programme ;
- le point sur les autres réformes phares mises en œuvre ou en cours dans le cadre de la gestion des finances publiques au Bénin est présenté ;
- les perspectives pour l'année 2022 sont connus ;
- la matrice des recommandations de la 12^{ème} revue est élaborée.

OUVERTURE DE L'ATELIER

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture :

- le mot de bienvenue de Monsieur Bertrand OTEYAMI, représentant de l'Unité d'Appui au Pilotage des Réformes (CAPR) ;
- l'allocution de Monsieur Ruben Alba AGUILERA, Chef de la Coopération de l'Union Européenne en République du Bénin et chef de file des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) du groupe "Macroéconomie/ Gestion des Finances Publiques" ;
- le discours d'ouverture de Monsieur Hermann Orou TAKOU, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, représentant le Ministre.

Dans son allocution, le représentant de la CAPR, a souhaité la bienvenue aux participants et a adressé ses remerciements aux PTFs pour leurs appuis constants aux réformes des finances publiques. Il a ensuite fait ressortir les étapes clés de la mise en œuvre de la gestion budgétaire en mode programme au Bénin à savoir : i) la transposition en 2013 de la direction de l'UEMOA portant LOLF, ii) la mise en place du SIGFP, iii) la mise en œuvre de la double commande et iv) la généralisation de la réforme dans tous les ministères et institutions à partir de janvier 2022.

A sa suite, **Monsieur Ruben Alba AGUILERA**, représentant de l'Union Européenne a prononcé une allocution au nom des PTF du Groupe Macroéconomie et Gestion des Finances Publiques. Pour lui, la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques vise notamment à renforcer la fiabilité, la sincérité de l'information sur le patrimoine de l'Etat, la célérité dans la production et le partage de l'information et l'efficacité de la chaîne des dépenses, entre autres jusqu'au «dernier kilomètre »

Le représentant des PTF a également rappelé la finalité ultime de la gestion des finances publiques qui est : « la promotion des Objectifs de Développement Durable en traduisant les priorités de tout un pays dans une Loi de finances et en améliorant

l'allocation des ressources budgétaires vers les investissements prévus dans les politiques publiques y compris l'atteinte des ODD.

Monsieur **AGUILERA** a aussi relevé les progrès accomplis en matière de gestion des finances publiques au Bénin dont notamment, les progrès accomplis dans la transparence budgétaire et la redevabilité envers les citoyens, les progrès dans la modernisation de l'administration fiscale et douanière à travers les différents projets de dématérialisation dans les procédures de déclaration et de paiement qui ont permis d'accroître les recettes durant le contexte difficile lié à la gestion de la pandémie de la COVID-19.

Les PTF à travers le Chef de la Coopération de l'Union Européenne félicitent le Ministre de l'Economie et des Finances pour les remboursements anticipés d'une partie de la dette du Benin sur les marchés financiers international et sous régional qui ont permis d'améliorer le profil de la dette et de réduire son cout, ainsi que l'émission de titres ODD pour renforcer les ressources pour les secteurs sociaux et améliorer leur allocation.

Pour finir, Le représentant des PTF du groupe macroéconomie et gestion des finances publiques encourage le gouvernement à poursuivre les efforts déjà fournis en matière de transparence y compris la participation des citoyens au processus budgétaire aussi bien national que local et continuer à rechercher une meilleure efficacité et ciblage des dépenses publiques.

Dans son allocution d'ouverture, **Monsieur Hermann Orou TAKOU**, Directeur de Cabinet représentant le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), a salué les progrès remarquables accomplis au cours de la première d'exécution du PGRGFP prorogé 2021-2022, ainsi que l'engagement de toutes les administrations concernées et l'accompagnement constant des partenaires techniques et financiers, notamment l'Union Européenne, la Coopération Canadienne, la GIZ, la Banque Mondiale, l'USAID et le PNUD.

Pour le représentant du Ministre d'Etat, les performances obtenues traduisent aussi l'efficacité du cadre institutionnel et organisationnel mis en place autour l'Unité

d'Appui au Pilotage des Réformes qui a adopté depuis 2018, l'approche séquentielle à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions annuels.

Le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) a indiqué que le Bénin a pris toutes les dispositions pour basculer à la gestion en mode programme en 2022. Il a par ailleurs rassuré l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi que tous les participants qu'à partir des conclusions de l'évaluation FTE du FMI, les orientations stratégiques du PAG2 et des résultats de la mise en œuvre du PGRGFP 2017-2020 ainsi que ceux du PGRGFP prorogé 2021-2022, les grandes orientations ainsi que les actions de réformes des finances publiques pourront être priorisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan global, déjà retenue comme une activité essentielle de l'exercice budgétaire 2022.

Le Directeur de Cabinet a terminé ses propos en renouvelant sa gratitude à tous nos Partenaires Techniques et Financiers en général pour leur disponibilité à poursuivre avec nous, un dialogue constructif dans un cadre de concertation sans cesse renouvelé.

INSTALLATION DU PRESIDIUM

Un présidium de trois (02) membres a été mis en place pour conduire les travaux de l'atelier et est composé ainsi qu'il suit :

NOM et PRENOMS	TITRE
ADJAH D. Maurice	<i>Président et Modérateur</i>
KANFONHOU Lémaire N.	<i>Rapporteur</i>

DEROULEMENT DES TRAVAUX

La 12^e revue des finances publiques comprend douze (12) communications regroupées en quatre panels à savoir :

- ☞ Panel 0 : **Séquence introductive.**
- ☞ Panel 1 : **Bascule à la gestion en mode programme en 2022**
- ☞ Panel 2 : **Réformes intervenues au niveau des organes de contrôles**

☞ **Panel 3 : Point des réformes au niveau des régies financières et des collectivités territoriales.**

Toutes les communications d'un même panel sont déroulées les unes à la suite des autres avant l'ouverture d'un débat général sur les thèmes abordés dans ce panel.

La synthèse des communications présentées se trouve en annexe au présent aide-mémoire.

SYNTHESE DES DEBATS

Les débats qui ont suivi le déroulement des communications se sont articulés autour d'un certain nombre de questions essentielles soulevées par les participants qu'il convient de souligner. Elles se présentent ainsi qu'il suit par panel :

Panel 0.

- ✓ le faible niveau de mise en œuvre de certaines recommandations n'est-elle pas due à leur mauvaise formulation ?
- ✓ même si on considère que des formations ont été organisées en 2021, n'est-il pas mieux de maintenir la recommandation relative à la formation des acteurs pour les années à venir ?
- ✓ qu'est-ce qui a été concrètement fait en ce qui concerne la directive de l'UEMOA relative à la comptabilité des matières ?
- ✓ en ce qui concerne la recommandation relative à la motivation des acteurs exécutée à 40%, quelles sont les structures qui ont été prises en compte ?
- ✓ que peut-on retenir de la réforme relative à la rationalisation des fonctions du contrôleur financier et du comptable public ?
- ✓ par rapport à la difficulté faisant état de la faible capacité des acteurs à appliquer les outils, n'est-il pas préférable de la reformuler en insistant sur la qualité des outils ?
- ✓ quelles sont les structures concernées par l'évolution constatée au niveau de l'indicateur des directives de l'UEMOA relatif au contrôle interne ?
- ✓ en ce qui le point de mise en œuvre des recommandations, il conviendrait de revoir le format de présentation en faisant ressortir les changements intervenus suite à la mise en œuvre des réformes;

Panel1.

- ✓ après avoir élaboré les PTA à partir du SIGFP, ne peut-on pas envisager l'élaboration des autres outils d'opérationnalisation du budget, tels que les PPM, au niveau du SIGFP?
- ✓ quelles sont les dispositions prises pour l'implémentation des nouveaux outils de mise en œuvre du budget programme ?
- ✓ quelle est l'organisation mise en place pour l'élaboration des documents-types relatifs à l'accord-cadre et quelle est la structure qui s'en est occupé ?
- ✓ quelles sont les dispositions prises pour assurer l'interfaçage entre le SICOREF et le SIGFP ?

- ✓ quelles sont les dispositions pratiques pour permettre aux responsables de structures de participer aux formations relatives à la mise en œuvre du plan quinquennal de formation des acteurs de la gestion en mode programme, depuis leur bureau ? Ne pourrait-on pas envisager des formations par visio-conférences ?
- ✓ est-ce le module P4 « Comptabilité » du SIGFP a pris en compte la comptabilité des matières ? Sinon, il faudra prendre les dispositions pour l'intégrer ;
- ✓ est-ce que le SIGFP permet de générer les PAP ?
- ✓ qu'est ce qui explique les difficultés rencontrées dans la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la tranche 2021 du plan quinquennal de formation ?
- ✓ y a-t-il eu une évaluation approfondie des expériences passées avec les DPP avant de parler aujourd'hui de DPAF ? N'y a-t-il pas des spécificités à prendre en compte pour certains ministères transversaux et pour les institutions ?
- ✓ quel est le rôle dévolu aux maires des communes dans le cadre du processus de passation des marchés publics ?

Panel 2 et 3.

- ✓ en ce qui concerne la Cour des comptes, quelle est la procédure de mise à disposition des Auditeurs et des Avocats généraux ?
- ✓ au niveau du contrôle interne, doit-on élaborer la cartographie des risques du ministère ou la cartographie des risques des programmes ?
- ✓ la Cour des comptes juge les comptables publics principaux: est-ce que les comptables secondaires sont également des clients de la Cour ?
- ✓ en ce qui concerne les difficultés relatives à l'inexistence d'organe de suivi des réformes au niveau des organes de contrôle de l'ordre administratif, que fait l'IGF dans ce cadre ?

Plusieurs recommandations ont été formulées lors des débats. Elles ont été regroupées et soumises à l'approbation de tous les participants et constituent après leur validation, les recommandations de la 12^è revue des finances publiques. Elles se présentent comme suit :

RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations issues de la revue se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Recommandations	SMO	Observations
Nouvelles recommandations pour la 12^è revue des finances publiques, édition 2021			
1.	Poursuivre la formation des acteurs de la gestion en mode programme	CAPR/SGM/M EF, DGB	
2.	Élaborer un module pour gérer la comptabilité des matières dans le SIGFP	CG/SIGFP, DGML	
3.	Partager les recommandations de l'évaluation FTE avec tous les participants à la 12 ^e revue	CSPEF	

N°	Recommandations	SMO	Observations
4.	Elaborer le Plan Global de Gestion des Finances Publiques 2023-2026	CAPR, CSPEF, DGB, DGTCP, DGI, DGD, ANDF, DNCMP, ARMP	
5.	Finaliser le plan d'action issue des recommandations de l'évaluation FTE avec la CAPR et toutes les parties prenantes	CSPEF, CAPR	
6.	Réaliser une étude sur l'impact de la mise en œuvre des réformes des finances publiques au niveau de l'administration et sur les conditions de vie des populations	CAPR/SGM	
7.	Élaborer un guide pour ce qui concerne la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics	DNCMP	
8.	Prendre les dispositions pour élaborer les PPM dans le SIGFP	CAPR, CG/SIGFP, DNCMP	
9.	Organiser une campagne de sensibilisation sur les nouvelles mesures fiscales de la loi des finances 2022	DGI, DGD	
10.	Organiser des séances de sensibilisation/formation sur les innovations du nouveau code des marchés publics	DNCMP	
11.	Mettre en place le SIGFP au niveau des postes diplomatiques et consulaires	CG/SIGFP, MAEC	
12.	Présenter à la prochaine revue des finances publiques, le point des réformes de gestion financière et comptable des Ambassades	DPAF/MAEC	
13.	Envisager une relecture du code des marchés publics en tenant compte exigences juridiques inhérentes à la dématérialisation complète des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics (e-procurement)	DNCMP, ARMP	
Recommandations de la 11^è revue reconduites			
14.	Appuyer la DGTCP dans la mise en place d'un mécanisme de notification par SMS en plus de la notification email dans le cadre de la consultation des bulletins de paie en ligne	DGTCP	
15.	Accompagner le MTFP pour le pilotage et la mise en œuvre du SIGRHP	CAPR, MTFP, DGB, DSI, MND, ASSI	
16.	Mettre en place un cadre de performance en matière de finances publiques;	CAPR	
17.	Prendre en compte les nouvelles niches de recettes au niveau de l'administration centrale et des postes	DIA/DGTCP, MAEC	

N°	Recommandations	SMO	Observations
	diplomatiques et des autres directions du MAEC dans la plateforme web de suivi des recettes non fiscales		
18.	Communiquer davantage avec les acteurs de la chaîne de dépenses notamment le public béninois pour une plus grande participation dans le processus budgétaire.	DGB, CAPR	
19.	Faire l'inventaire du patrimoine foncier de l'Etat dans les postes diplomatiques en capitalisant les recensements faits par la DGML	ANDF/DGML, MAEC	
20.	Poursuivre la modernisation des méthodes de collecte des taxes au niveau des collectivités locales au moyen des TPE	CAPR, DGTCP, Comité TPE	
21.	Renforcer les capacités (effectif et formation) des structures de passation et de contrôle des marchés publics	ARMP, DNCMP, Tout ministère	
22.	Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne des dépenses (au niveau central, déconcentré et local) sur les thématiques portant sur les finances publiques	CAPR	
23.	Fixer les modalités fonctionnelles, l'interconnexion et la modernisation de tous les services connexes du CUT	DGTCP, CAPR	
24.	Prendre les textes d'application du code de transparence dans la gestion des finances publiques	DGB, CAPR	
25.	Former les acteurs de la chaîne des dépenses sur les nouvelles procédures de la commande publique	ARMP, DNCMP, CAPR	
26.	Renforcer les capacités des SMO aux techniques d'élaboration des TDR et de costing des activités	CAPR, DGB	
27.	Introduire les techniques de formation en ligne par le développement des modules accessibles à tous les acteurs et organiser des sessions de formation regroupant tous les acteurs de la chaîne budgétaire sur les mêmes thématiques.	DGB, CAPR	
28.	Solliciter l'appui du Gouvernement à mettre en place dans les ministères sectoriels et les institutions de la République, les équipements nécessaires pour le suivi des formations en ligne et par visio-conférence	Tous ministères sectoriels et institutions	
29.	Solliciter l'appui du gouvernement à mettre en place des mesures d'accompagnement aux entreprises pour faciliter l'accès aux commandes publiques et garantir leur viabilité	ARMP	
30.	Suivre l'élaboration/actualisation des plans stratégiques des ministères sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme budgétaire en mode programme	DGPD/MPD, CAPR	

N°	Recommandations	SMO	Observations
31.	Renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur les thématiques portant sur les finances publiques	CAPR	
32.	Renforcer l'autonomie de gestion administrative de la CAPR	CAPR	
33.	Mettre en place une application pour l'enregistrement et le suivi des nouveaux comptes ouverts sur autorisation du MEF, au profit des structures publiques;	DGTCP	
34.	Accélérer la mise en place du système d'annonce de trésorerie et l'intégration des autres comptes du Trésor public aux plateformes SICA et STAR-UEMOA.	DGTCP	

PERSPECTIVES

Les perspectives envisagées pour améliorer la gestion des finances publiques sont déclinées comme suit :

- ❖ assurer l'effectivité du basculement à la gestion budgétaire et comptable en mode programme à partir de janvier 2022 ;
- ❖ poursuivre la mise en œuvre des réformes prioritaires du PAG relevant du Ministère de l'Economie et des Finances;
- ❖ mobiliser des ressources pour le financement de la mise en œuvre du plan quinquennal de formation des acteurs de la gestion en mode programme ;
- ❖ poursuivre la stabilisation du SIGFP ;
- ❖ poursuivre des actions de réformes dans le cadre de la mobilisation des ressources propres des Collectivités Locales;
- ❖ poursuivre la mise en œuvre de la réforme relative à la digitalisation de la commande publique (e-procurement), pour lever les goulots d'étranglement souvent rencontrés par les acteurs de la chaîne de passation des marchés publics;
- ❖ élaborer un nouveau plan global de réformes de la gestion des finances publiques à partir des résultats de l'évaluation FTE et du PAG2.

CEREMONIE DE CLOTURE

Le mot de clôture a été prononcé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, Monsieur Alban Bienvenue BESSAN. Ce dernier a remercié, les participants au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat. Ses remerciements ont été adressés particulièrement aux PTFs présents, pour leur disponibilité et leur appui sans cesse renouvelé pour la mise en œuvre des réformes des finances publiques. Il a également remercié tous les participants pour la richesse des débats et la pertinence des recommandations formulées.

Il s'est en outre engagé à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations formulées et à en rendre compte au cours de la prochaine revue des finances publiques. C'est sur ces mots qu'il a déclaré close, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat, la douzième revue des finances publiques.

CONCLUSION

La douzième revue des finances publiques a connu la participation effective des principaux acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers membre du Comité Technique de Partenariat. Les communications se sont focalisées sur les résultats de la mise en œuvre du PGRGFP prorogé, les préparatifs du basculement à la gestion en mode programme en 2022 et les dispositions prises pour l'élaboration du nouveau plan global de réformes de gestion des finances publiques.

Plusieurs recommandations ont été formulées en vue de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ces recommandations seront complétées à celles de la 11^è revue des finances publiques non encore réalisées et leur suivi sera assuré par la Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes des finances publiques.

ANNEXES.

1. Synthèse des communications.

Panel 0 : Séquence introductive

Les premières présentations de la revue ont abordé deux thèmes portant sur le point de mise en œuvre du PGRGFP prorogé sur le biennal 2021-2022 au titre de l'année 2021 et les principaux résultats de l'évaluation FTE-FMI du système de gestion des finances publiques au Bénin.

Thème 1 : Point de la mise en œuvre des réformes des finances publiques au titre de l'année 2021

La première communication a été exposée par Monsieur Edgard VIOU, Responsable Statistiques et Suivi Evaluation de la CAPR a porté sur le point de mise en œuvre des actions de réformes des finances publiques en 2021. Après avoir situé le contexte, quatre principaux points ont été abordés. Il s'agit notamment :

- point des recommandations issues de la 11^{ème} revue ;
- point de mise en œuvre des reformes en 2021 ;
- difficultés rencontrées ;
- recommandations ;
- perspectives.

En ce qui concerne le point de mise en œuvre des reformes en 2021, on retient que :

- 43,4% des actions programmées ont été réalisées au 30 septembre 2021;
- l'axe stratégique n°1 affiche le niveau de réalisation le plus élevé avec 61,2 %. Il est suivi de l'axe stratégique n°2 avec 46,5% de réalisation ;
- l'axe 4 présente le plus faible taux de réalisation avec 31,0%.

Plusieurs actions entamées au titre du troisième ce sont poursuivies au cours du quatrième trimestre. La prise en compte de leur niveau de réalisation à la fin du quatrième trimestre permettra d'améliorer le taux d'exécution globale du plan d'action.

Les difficultés évoquées par le présentateur sont relatives à la faible appropriation des nouvelles procédures de passation des marchés publics par les SMO, à l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre de certaines actions retenues et au changement institutionnel intervenu au niveau du ministère de l'économie et des finances après les élections présidentielles d'avril 2021.

Il ressort des perspectives qu'au cours de la gestion 2021, il s'agira de prioriser la mise en œuvre des réformes du PAG relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et de conduire les travaux d'élaboration du nouveau plan global dans le respect de la feuille de route établie. L'Unité d'Appui au Pilotage des Réformes devra travailler à mobiliser davantage de ressources pour le financement des réformes retenues au niveau du PGRGFP prorogé pour le biennal 2021-2022, notamment celles de l'axe 4 relatif à la Surveillance et l'encadrement des établissements publics, les audits, les vérifications internes et les contrôles externes ainsi que la mise en œuvre du plan quinquennal de formation des acteurs de la gestion en mode programme.

Thème 2 : Evaluation FTE-FMI du système de gestion des finances publiques au Bénin : méthode d'évaluation, principales conclusions et perspectives pour l'élaboration d'un nouveau plan global.

La transparence des finances publiques se réfère à la disponibilité d'informations sur les dispositions institutionnelles en matière de gestion des finances publiques, lesquelles dispositions doivent être claires, fiables, fréquentes, opportunes, pertinentes et facilement accessibles (FMI, 2018). L'évaluation de la transparence des finances publiques au Bénin a été présentée par monsieur Elvis DANHOUNME, Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF). A la suite d'une clarification conceptuelle et méthodologique, le présentateur s'est appesanti sur les résultats de l'évaluation pour le Bénin en 2021 ainsi que les comparaisons internationales.

On retient de sa présentation que l'évaluation de la transparence des finances publiques au Bénin couvre trois (03) piliers (information financière, prévision financière et budgétisation, analyse et gestion des risques budgétaires), onze (11) domaines et trente-six (36) principes. Les résultats de l'évaluation montrent que le Bénin affiche de meilleures performances par rapport aux pays de niveaux de revenu et de capacité institutionnelle comparable ayant fait l'objet d'un FTE. Sur les 36 principes évalués selon les standards établis, presque la moitié se situent au niveau satisfaisant (12 pratiques) ou avancé (5 pratiques). Le niveau élémentaire est attribué à 12 pratiques alors que 5 pratiques ont été estimées inexistantes. Deux principes ont été considérés comme non-applicables et donc non évalués. Il s'agit des principes relatifs aux révisions historiques et aux ressources naturelles. Les points forts du Bénin se trouvent surtout concentrés au niveau du Pilier II, suivi du Pilier 1 alors que le Pilier III requiert une accélération des réformes déjà en cours ainsi que des efforts additionnels. Les principales recommandations de cette évaluation visent à renforcer davantage la transparence des finances publiques au Bénin.

Panel 1 : Bascule à la gestion en mode programme en 2022

Thème 3 : Processus de stabilisation du SIGFP et mise en œuvre de la gestion budgétaire en mode programme : résultats obtenus et perspectives.

La première communication de ce panel a abordé les résultats obtenus et les perspectives du processus de stabilisation du système intégré de gestion des finances publiques dans le cadre de la gestion budgétaire en mode programme. Elle est présentée par monsieur François BEKPON, Directeur de l'Informatique à la Direction Générale du Budget. Le présentateur a fait sa communication suivant un plan en cinq (05) points : contexte et historique de la réforme, contenu et point de mise en œuvre, difficultés rencontrées, recommandations et perspectives.

Ainsi, après avoir rappelé le diagnostic qui a abouti à la nécessité de la refonte du SI afin de disposer d'un système unique, robuste et résiliente face aux enjeux de gestion sur les résultats, le DI a annoncé le travail de développement fait avec l'assistance technique de la SNDI. Il a conclu ce point du contexte par le fait qu'au 1^{er} janvier 2021, le système est réalisé mais que la bascule de l'exécution budgétaire en mode programme n'a pu être effective compte tenu de certains dysfonctionnements observés et de quelques fonctionnalités manquantes. Pour faire face à ces difficultés et mettre le système en production le ministre d'Etat a mis en place un comité de gestion du SIGFP avec pour mission de travailler à la stabilisation du système et préparer efficacement les acteurs à la bascule effective au 1^{er} janvier 2022.

La stabilisation du SIGFP devra opérationnaliser les périmètres fonctionnels ci-après :

- **P1** : les référentiels (NBE, PCE, etc.)
- **P2** : la préparation du Budget
- **P3** : l'exécution du Budget
- **P4** : la comptabilité publique
- **P5** : les interfaces
- **P6** : le décisionnel

Ainsi, en suivant la feuille de route établie au niveau du comité de gestion du SIGFP, les actions ci-après sont conduites :

- formations au profit de l'équipe technique et de acteurs de la chaine ;
- organisation des ateliers de développements ;
- Correction des bugs et amélioration du fonctionnement de P1, P2, P3 et P4 ;
- amélioration des performances de la Base de données qui était très lente ;
- réalisation des modules complémentaires relatifs au PTA, à la budgétisation en AE, à la budgétisation sensible au genre, aux ODD, au climat, au module de

bancarisation des primes et à la gestion des crédits des services déconcentrés ;

- élaboration des DPPD à bonne date ;
- atelier de budgétisation pour l'élaboration du projet de loi de finances gestion 2022 ;
- réalisation des interfaces indispensables (approche classique) pour la bascule ;
- élaboration du projet de Loi de Finances gestion 2022 ;
- édition de tous les documents budgétaires ;
- mise à jour du guides utilisateurs.

Les difficultés éprouvées par l'équipe technique dans le cadre de la réalisation de cette mission sont relatives à l'insuffisance de matériel de travail, à l'insuffisance des formations au profit de l'équipe technique, notamment dans des centres de référence, à l'inexistence d'un dispositif robotique de sauvegarde ou de haute disponibilité ainsi qu'au faible effectif de l'équipe des développeurs et des techniciens réseau et système.

En matière de perspectives, le présentateur préconise de :

- faire du SIGFIP, un puissant outil de gestion en fédérant/intégrant toutes les applications de la chaîne des dépenses ;
- rendre fonctionnel le SIGFP dans toutes les ambassades et consulats du Bénin à l'étranger ;
- assurer la reprise des données des anciens systèmes (SIPIBE, SIGFiP, ASTER) vers le SIGFP ;
- faire de web services en lieu et place des interfaces classiques afin de faciliter les échanges entre application ;
- assurer la finalisation et l'opérationnalisation du P6.

Thème 4 : Stratégie de formation des nouveaux acteurs induits par le LOLF : point de mise en œuvre du plan quinquennal.

Après un rappel du contexte et de l'historique de la réforme qui justifie la nécessité de poursuivre la sensibilisation des acteurs de la chaîne des dépenses puis d'élaborer à leur profit un plan de renforcement des capacités de mise en œuvre de la LOLF, monsieur Edouard SOGLO a procédé à une présentation rapide du plan quinquennal de formation à travers son objectif et la prévision d'exécution pour l'année 2021. En effet, le plan quinquennal a pour objectif d'outiller les différents intervenants de la chaîne d'élaboration, d'exécution et de comptabilisation des dépenses publiques pour prendre en charge leurs nouvelles responsabilités et appliquer les outils et procédures qui en résultent.

Au titre de l'année 2021, 38 sessions de formation au profit de 1134 sont programmées pour le module « généralités et élaboration du budget en mode programme », 7 sessions de formation au profit de 165 personnes en « exécution du budget en mode programme », 6 sessions de formation pour 130 personnes sur la « comptabilité publique en mode programme » et 19 sessions de formation sur l'utilisation du SIGFP sont programmées à l'attention de 425 personnes. Le bilan de la mise en œuvre d'août à décembre 2021 affiche un effectif total de 1736 personnes pour un effectif prévisionnel de 1854, soit un taux de réalisation de 93,6%.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal sont relatives à la mobilisation des acteurs ministériels autour des sessions de formation et à la mobilisation de ressources nécessaires à la couverture des actions de formation. Le communicateur recommande une appropriation du plan de formation par les différents acteurs concernés ainsi que la mobilisation et la mise à disposition (en temps utile), des moyens nécessaires à la conduite de chaque action.

Thème 5 : Cadre juridique et institutionnel en matière de gestion budgétaire en mode programme.

La communication sur le cadre juridique et institutionnel en matière de gestion budgétaire en mode programme a été présentée par monsieur Euzèbe HOUNKPATIN. Suivant un plan de présentation basé sur trois points, le présentateur a informé les participants sur les textes de base qui fondent la réforme à travers les six directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA adoptées en 200ç. Il a également rappelé le contexte national favorable marqué par un consensus politique exceptionnel dans le cadre de l'adoption de la LOLF.

Après ce rappel du contexte, le communicateur est revenu sur l'état des lieux du cadre juridique de la réforme en présentant l'effort du Bénin dans l'internalisation des directives du cadre harmonisé de l'UEMOA ainsi que les textes d'application qui sont pris pour renforcer le corpus législatif et règlement de la gestion en mode programme. En ce qui concerne le cadre institutionnel, il a insisté sur la création de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances grâce à la fusion de la DPP et de la DAF, l'institution du Comité ministériel de maîtrise des risques et du comité ministériel d'audit interne ainsi que la création des unités d'appui aux programmes.

Le communicateur est revenu sur les difficultés éprouvées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, notamment le faible niveau d'appropriation du nouveau mode de gestion par programme ainsi que la faible mobilisation des acteurs de la chaîne des dépenses invités aux séances de formations. Il a enfin annoncé les perspectives de la réforme en six points :

- appuyer à la nomination de tous les DPAF ;
- poursuivre la sensibilisation des membres des CODIRs des ministères sectoriels sur la gestion en mode programme ;
- poursuivre les modules de formation à tous les niveaux (central et déconcentrés) ;
- créer un réseau des acteurs de la chaîne pour être au même niveau de connaissance ;
- actualisation du guide de dialogue de gestion ;
- mettre la NBE en cohérence avec le PCE.

Thème 6 : Présentation sommaire du projet de loi de finances gestion 2022 (nouvelles mesures sociales et fiscales).

Cette présentation a été faite en deux parties par un représentant de la DGB en ce qui concerne les mesures sociales et un représentant de la DGI qui s'est chargé des mesures fiscales. Ainsi, monsieur Jean SOGLOHOUN, Chef du Service de la Préparation et du Suivi du Budget à la DGB, a fait un rappel du cadre de référence de la loi des finances 2022 à travers les documents législatifs et stratégiques relatifs à la LOLF, au PAG, aux ODD et au PND. Il a fait un zoom sur le contexte économique général en insistant sur l'évolution du taux de croissance économique sur la période 2018-2021. Il ressort de son exposé que la période sous revue est caractérisée par un ralentissement de l'activité économique en 2020 en raison de la COVID-19 et un repositionnement sur le sentier de la croissance en 2021. La situation économique du Bénin sur la période 2018-2021 a été également présentée au niveau des indicateurs relatifs au solde budgétaire, au taux d'endettement et au taux d'inflation.

Après ce rappel du contexte, le communicateur a donné l'information sur les changements majeurs dans la gestion budgétaire 2022 en mettant l'accent sur la bascule en mode programme, le déploiement du SIGFP ainsi que la refonte et la modernisation des outils de gestion. En matière d'orientation de la politique budgétaire pour l'année 2022, il est noté une répartition des dépenses d'investissement traduisant la politique d'accroissement du capital productif et l'inclusion sociale mais également une tendance haussière des dépenses sociales. Ces dernières sont dédiées prioritairement à l'extension du programme national intégré des cantines scolaires (PNASI), l'atteinte des cibles ODD relatives à l'eau pour tous à l'horizon 2023 et l'accélération de la mise en œuvre du projet ARCH.

En matière fiscale, monsieur Alain Eudes AZANLASSO, Directeur de la Législation et du Contentieux à la DGI, a indiqué les mesures nouvelles contenues dans la loi des finances gestion 2022 en terme d'exonération des droits de douane et de la TVA sur

les motocyclettes électriques et hybrides importées, fabriquées ou vendues en république du Bénin. Ensuite, il a présenté la réforme relative à refonte du code général des impôts par un rappel du contexte et des principales innovations du nouveau code.

Ainsi, il a rappelé que les travaux de refonte du code général des impôts impliquent :

- la restructuration du Code à travers la suppression des dispositions obsolètes ou redondantes ;
- la modernisation de sa rédaction (inspiration faite des bonnes pratiques fiscales des autres pays ; prise en compte des normes internationales; des propositions du FMI contenues dans ses rapports de politiques fiscales et de certains travaux de l'ONU et l'OCDE sur le contrôle des opérations internationales) ;
- la numérotation des articles dans l'ordre chronologique et la rupture d'avec la pratique d'articles supprimés, quater bis, quinter et autres.

En ce qui concerne les innovations, elles sont relatives à la modification du plan, à la suppression de l'IRPP en faveur de 4 impôts distincts, aux réformes touchant l'impôt sur les sociétés (IS), à l'impôt sur les bénéfices d'affaires (IBA), à l'impôt sur les revenus fonciers (IRF), à l'impôt sur les traitements et salaires (ITS), à la TVA, à touchant la taxe sur les activités financières (TAF) et la taxe unique sur les contrats d'assurance (TUCA), la taxe sur les jeux de hasard, les droits d'enregistrement et de timbre, la TPS et aux réformes touchant les procédures fiscales.

Thème 7 : Innovations du nouveau code des marchés publics.

Le Directeur National du Contrôle des Marchés Publics, monsieur Aminou Adjélé MAMAM, a entretenu les participants à l'occasion de ce deuxième panel sur les innovations de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les innovations sont notées au niveau du cadre institutionnel avec la création de la Commission d'ouverture et d'évaluation (COE) en remplacement de la Commission de passation des marchés publics (CPMP) ainsi qu'avec la responsabilité d'approbation des marchés par le MEF, le Ministre sectoriel, le Maire et l'ordonnateur du budget de l'entité, suivant les seuils et les autorités de contrôle.

Le présentateur a également fait cas des nouvelles méthodes de sélection (appel d'offres avec concours, sélection fondée sur la qualification du consultant, sélection des consultants individuels), des nouvelles techniques de passation (accord-cadre et enchère électronique) et des nouvelles règles de passation. Il n'a pas manqué de préciser les dérogations au code des marchés publics à travers les opérations et

entités dérogeant au code des marchés publics ainsi que le contrôle a posteriori des opérations et entités dérogeant au code des marchés publics.

Face aux difficultés rencontrées et pour une mise en œuvre efficace des innovations de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, le communicateur a formulé les recommandations ci-après :

- l'élaboration des documents types pour la mise en œuvre des procédures conduisant à l'établissement des accords cadre **(ARMP)**;
- la prise d'un décret ou arrêté du Ministre des Finances autorisant l'émission le 02 janvier des bons de commande dans le cadre des accords-cadres **(DGB/DNCMP/ARMP)**;
- la prise en compte dans la loi des finances 2022 d'une disposition fixant la proportion de marchés (en nombre) à faire exécuter par les micros, petites et moyennes entreprises **(DGB/DNCMP)** ;
- Mise en place de la plateforme pour la mise en œuvre de l'enchère électronique **(DSI/DNCMP/ARMP)** ;
- Allocation de crédits suffisants pour les lignes budgétaires relatives à la publication des différents documents prévus par le code des marchés publics **(DGB/DPAF)** ;
- Elaboration de guide pour la prise en compte des critères environnementaux et socio-économiques dans la définition des critères de sélection **(ARMP/DNCMP)**,
- Prise d'un décret d'application fixant les mesures d'incitation des grandes entreprises nationales ou internationales à aller en cotraitance avec les micros, petites et moyennes entreprises béninoises **(ARMP/DNCMP)** ;
- Mise en place d'un mécanisme favorisant l'application de l'article 92 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 qui dispose que les micros, petites et moyennes entreprises béninoises sont dispensées de l'obligation de constitution de garantie pour les avances ne dépassant pas 20% du montant des marchés dont elles sont attributaires **(DGTCP/DNCMP/ARMP)**

En terme de perspectives, le DNCMP a évoqué la révision du code des marchés publics en vue de prendre en compte les exigences juridiques inhérentes à la dématérialisation complète des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics (e-procurement).

1. **Panel 2 : Réformes intervenues au niveau des organes de contrôles**

Thème 8 : Point de la mise en œuvre des réformes liées aux audits et vérifications internes.

La première communication de ce panel présente le point de mise en œuvre de la réforme relative aux audits et vérifications internes et a pour but de faciliter l'instauration de la culture de performance dans l'administration publique.

C'est une réforme dont la mise en œuvre a été consacrée par un cadre réglementaire constitué des décrets suivants :

- décret n°2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin ;
- décret n°2018-397 du 29 août 2018 portant adoption du cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'Etat en République du Bénin ;
- décret n°2018-398 du 29 août 2018 portant statuts particuliers des corps de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin.

Après ce rappel du contexte et du cadre réglementaire, Monsieur **Zisson FACINOU, Inspecteur Général des Finances, Chef de Service**, a ensuite fait ressortir les innovations et les diligences accomplies de cette réforme.

Au titre des innovations, on peut essentiellement retenir :

- l'internationalisation du cadre de référence internationale des pratiques professionnelles de l'audit (CRIPP) à travers le cadre de référence de l'audit interne de l'Administration de l'Etat en République du Bénin (CRAIE) ;
- l'institution d'un Comité Ministériel de Maîtrise des Risques (CMMR) au sein de chaque ministère ;
- L'institution d'un Comité Ministériel d'Audit Interne (CMAI) au sein de chaque ministère.

Quant aux diligences effectuées, on peut a entre autres retenir :

- la mise en place au sein de chaque ministère des CMMR et CMAI ;
- l'élaboration progressive de la cartographie des risques au niveau des ministères ;
- l'élaboration des outils de mise en œuvre de la réforme ;
- la production du rapport annuel des suites données aux missions d'audits ;
- la tenue des séances d'échanges entre les organes de contrôle de l'ordre administratif au moins deux fois par an pour définir les orientations relatives au programme d'activités et faire le point des activités réalisées.

Par finir, le communicateur a fait cas des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme :

- le recrutement des effectifs complémentaires au profit des organes de contrôle de l'ordre administratif ;
- l'organisation de diverses formations qualifiantes et certifiantes au profit du personnel des organes de contrôle de l'ordre administratif, des CMAI et CMMR ;
- l'acquisition de matériels bureautiques et informatiques ;
- l'acquisition de matériels roulants ;
- la conception/acquisition de logiciels de gestion et de suivi des missions des organes de contrôle de l'ordre administratif.

Thème 9 : Opérationnalisation de la Cour des comptes

La communication sur l'opérationnalisation de la Cour des comptes a fait un point de l'état des lieux et perspectives du processus. monsieur **Talahatou GARBA** a d'abord rappelé le contexte et l'historique de la réforme qui sont basés sur les dispositions de la résolution A/66/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le préambule de la déclaration de Lima de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des finances publiques (INTOSAI), de la directive portant code de transparence dans la gestion des finances publiques de l'UEMOA, puis de la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant modification de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et de la loi n°2020-38 du 11 février 2021 sur la Cour des comptes.

Il a ensuite indiqué que la création de la Cour des comptes vise à doter le Bénin d'un contrôle externe indépendant aux pouvoirs étendus et que la Cour des comptes est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Il a rappelé ses attributions au plan juridictionnel et non juridictionnel en se basant sur les articles 5 à 15 de la loi organique sur le Cour des comptes, avant de faire le point des principales actions entreprises dans le cadre de son opérationnalisation.

Ainsi, au niveau de la prise des textes, il est retenu :

- le décret portant nomination du Président de la Cour des comptes ;
- le décret portant nomination du Procureur général près la Cour des comptes ;
- le décret portant nomination du greffier en Chef de la juridiction ;
- la prise de l'ordonnance portant COFA du cabinet du Président ;
- l'ordonnance mettant en place la PRMP et les organes de contrôles de la Cour ;
- l'ordonnance portant reversement des agents en service à la Chambre des comptes à la Cour des comptes en application des dispositions transitoires de la loi organique.

En ce qui concerne les ressources humaines, la nomination du Président de la Cour, du Procureur général près la cour, du greffier en chef de la cour ainsi que la nomination du personnel du cabinet du Président (Directeur de cabinet, PRMP, DAF, etc.).

Pour ce qui est de la logistique, le communicateur a mentionné la validation et l'adoption du premier budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2022, la prise en bail d'un immeuble devant servir de siège à la Cour des comptes avant la construction de son siège.

Tenant compte de ce point sur les diligences accomplir dans le cadre de l'opérationnalisation de la Cour des comptes, le communicateur a conclu que les dispositions qui sont prises jusque-là sont loin de suffire à rendre la Cour des comptes opérationnelle. Pour lui, des difficultés perdurent et nécessitent la prise de mesures idoines concrètes en vue de la poursuite et de la finalisation de la réforme. Ces difficultés ont trait à la prise de textes législatifs et réglementaires complémentaires, à la nomination des membres de la Cour, notamment les présidents de chambre et conseillers, les conseillers référendaires, les auditeurs, les avocats généraux et autres collaborateurs du PG, le secrétaire général de la Cour, etc., à la logistique notamment l'exiguïté du bâtiment pris en bail pour servir de siège à la Cour, l'importance de la masse des archives, l'absence de matériels roulant pour les travaux de terrain, etc.

Enfin, en termes de perspectives, le communicateur a rappelé que les mesures doivent être prise pour opérationnaliser les cours régionales et doter la Cour de :

- un plan stratégique de développement de l'institution ;
- un plan de formation et de renforcement de capacité des acteurs ;
- un plan de recrutement et de renforcement de l'effectif du personnel ;
- un plan de communication.

Panel 3 : Point des Réformes au niveau des régions financières et des collectivités territoriales

Thème 10 : Réformes au niveau de la gouvernance locale et régime financier des collectivités territoriales

La première communication de ce dernier panel porte sur la gouvernance locale et le régime financier des collectivités territoriales et a été exposée par Monsieur Jean Claude TOGBE, Chef du Service des Collectivité Territoriale à la DGTCP, suivant un plan en cinq (05) points : contexte et historique de la réforme, contenu et point de mise en œuvre, difficultés rencontrées, recommandations et perspectives.

C'est une réforme communautaire initiée par la commission de l'UEMOA dans le cadre de l'harmonisation des règles relatives aux finances publiques visant à assurer la comparabilité des données du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Ainsi, le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté, en sa séance du 24 juin 2011, la Directive n° 01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA.

Cette directive transposée par la loi 2021-14 du 21 octobre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en cours de promulgation, présente trois niveaux d'innovations à savoir :

- le plan de la préparation et de l'adoption du budget ;
- le plan de l'exécution budgétaire et de la tenue des comptabilités ;
- le plan du contrôle de l'exécution et de la reddition des comptes.

En sus de ces innovations induites par la directive, il a été rappelé d'autres changements induits par la réforme structurelle du secteur :

- la séparation des fonctions politiques et techniques ; ce qui a valu l'institution d'une fonction de Secrétaire exécutif de mairie, ordonnateur du budget communal ;
- la création de deux organes délibérants : Conseil de supervision et Conseil communal.

Le communicateur est revenu sur les difficultés rencontrées dans la transposition et de la mise en œuvre :

- l'insuffisance des ressources nécessaires pour l'accomplissement des différentes tâches ;
- la faible implication des acteurs dans la conduite de la réforme.

Les recommandations formulées à l'issue de la présentation se présentent comme suit :

- prendre les mesures adéquates pour la prise des textes d'application relatifs à la partie régime financier du code notamment les deux (2) annexes de la directive relative à la nomenclature budgétaire et au plan comptable ;
- élaborer et mettre en œuvre une feuille de route et un plan d'action pour la mise en œuvre du Régime Financier des collectivités territoriales

En matière de perspectives, le présentateur préconise de :

- mettre en place un comité interministériel (MEF-MDGL) en vue de doter les communes des outils essentiels pour la mise en œuvre de la réforme ;
- faire le suivi de la mise en œuvre de la réforme ;
- mettre en place un système de gestion unique des finances locales.

Thème 11 : Réformes liées à la dématérialisation des procédures au niveau des régies financières

Au niveau de la Direction générale des Impôts

Madame ATTAKPA BOCCO Michelle, Directrice de la Cellule de Services aux Contribuables, a rappelé que les réformes au niveau des impôts concourent à élargir l'assiette fiscale et améliorer le niveau de recouvrement en luttant efficacement contre les fraudes et les évasions fiscales. Elles visent essentiellement à :

- améliorer la qualité des services à l'usager en simplifiant et en modernisant et les procédures ;
- renforcer le civisme fiscal;
- alléger aux acteurs économiques des obligations fiscales par la modernisation des procédures fiscales, afin d'améliorer le climat des affaires et de restaurer la confiance entre la DGI et eux.

La présentatrice, a, au cours de sa présentation, insisté sur cinq (05) réformes ayant occupé la DGI au titre de l'année 2021. Il s'agit de :

- poursuite de la généralisation de la REFORME DES FACTURES Normalisées avec l'ouverture en février 2021 de la plateforme e-mecef.bj pour la délivrance en ligne des factures normalisées, l'intégration depuis le mois d'avril 2021 de tous le contribuables qui n'étaient pas dans la réforme et la mise en ligne depuis novembre 2021 sur playstore et appstore de l'application MECeF BENIN pour la vérification des factures normalisées et la participation au jeu tombola ;
- délivrance des attestations fiscales en ligne avec pour objectif de permettre au demandeur de vite entrer en possession de son document, de l'avoir en version dématérialisée afin de l'éditer autant de fois que voulu, de gagner du temps et d'éviter les tracasseries à la DGI ;
- enregistrement et paiement par téléphonie mobile via une plateforme web des actes authentiques et sous seing privé dans le but de désengorger le centre d'enregistrement qui fait souvent l'objet de grande affluence afin d'éviter les tracasseries, les longues files d'attente aux usagers de ce service et de faire un meilleur suivi de son dossier.
- immatriculation en ligne à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) pour désengorger le service de l'immatriculation qui fait souvent l'objet de grande affluence afin d'éviter les tracasseries aux usagers de ce service et de leur offrir un meilleur service. Depuis fin novembre 2021, l'exploitation de la base de données de l'ANIP rend plus facile et rapide la création ou l'actualisation d'un numéro IFU avec le Numéro Personnel d'Identification (NPI).
- mise en place de l'interlocuteur fiscal unique qui consiste au paiement des impôts d'Etat et locaux professionnels de même que les droits d'enregistrement dans un seul centre. Elle permet aux grandes et moyennes entreprises du littoral, de l'atlantique et du Borgou-Alibori d'avoir un seul interlocuteur à la DGI, lui fait éviter les tracasseries et lui permet de remplir ses obligations liées aux impôts d'état et locaux à un seul endroit.

- maintenance et mise à jour des autres réformes. Il s'agit de la télé-déclaration et du télépaiement, du dépôt des états financiers en ligne et du paiement de la TVM par téléphonie mobile. Ces réformes ont été initiées pour améliorer le service rendu aux contribuables en lui faisant gagner du temps dans l'accomplissement de ses formalités, en lui évitant les tracasseries et en réduisant l'investissement mis dans l'impression des documents physiques et le transport.

Après avoir présenté ces différentes réformes, la communicatrice a fait cas des difficultés rencontrées, notamment :

- poursuite des paiements des impôts et taxes (impôts d'Etat et locaux) à vue en raison de ce que tous les centres des impôts ne sont pas encore enrôlés dans le périmètre SIGTAS ;
- impossibilité de disposer en temps réel des données sur les impôts des centres non encore enrôlés dans SIGTAS.

Les perspectives de la DGI se résument en :

- la mise en œuvre d'un nouveau code des Impôts et du livre des procédures fiscales (plusieurs mesures de politique fiscales et d'administration des impôts y sont contenues)
- l'élaboration d'un nouveau plan Stratégique de l'Administration fiscale (POSAF II) avec une stratégie de mobilisation des recettes 2022-2026
- la mise en place d'un système Business Intelligence pour faciliter l'analyse de données de plusieurs sources et renforcer le contrôle fiscal ;
- l'interconnexion de tous les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) et des Recettes Auxiliaires des Impôts (RAI) ;
- l'élaboration d'un schéma directeur informatique
- la mise en place d'un nouveau système intégré de gestions des impôts et taxes
- l'introduction des télé procédures aux niveaux des centres non encore couverts
- la généralisation des paiements par téléphonie mobile aux impôts fonciers et à la Taxe professionnelle Synthétique
- la mise en place des timbres fiscaux électroniques.

Au niveau de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

Après un rappel dans l'introduction de la nécessité de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données numériques et leurs traitements automatisés en vue de faciliter davantage les échanges en toute sécurité, avec en prime, des économies d'échelles et des gains de temps, le communication Monsieur Lemaire KANFONHOUÉ, Chef de la Cellule de réforme à la DGTCP, a présenté les réformes de la dématérialisation

suivant un canevas en cinq (05) points : contexte et historique de la réforme, contenu et point de mise en œuvre, difficultés rencontrées, recommandations et perspectives.

Les différentes reformes de dématérialisation présentées suivant le canevas précédemment cité se résument comme suit :

- mise en ligne des bulletins de pension ;
- Paiement de pension de montant moins de cinquante mille (50.000) francs CFA par le canal des GSM ;
- mise en place de la monétique au Trésor public en cours (GIM UEMOA) ;
- passage à la version 2 de la dématérialisation des bulletins de paie ;
- Intégration de paiement en ligne et par Momo ;
- revue de la présentation du site web du Trésor ;
- plateforme de consultation en ligne des titres de paiement ;
- utilisation de la plateforme STAR-UEMOA pour le paiement des dépenses de l'Etat ;
- modernisation de la tenue des comptes de tiers créditeurs ;
- automatisation de la compensation interbancaire grâce à la plateforme SICA-UEMOA.

Au terme de la présentation, on peut retenir que le Trésor Public, à l'épreuve de la modernité, arrive à relever les défis de dématérialisation qui se présentent à lui, en dépit des contraintes de divers ordres.

Il convient de préciser que la DGTCP a fait de la dématérialisation, un palliatif de la pénurie chronique de ressources humaines.

Au niveau de la Direction générale des Douanes

La présentation des réformes liées à la dématérialisation des procédures au niveau de la Direction générale des Douanes a été faite par messieurs Boubacar CAMARA, Directeur Général Adjoint de la Douane et Issa IDRISOU, DLG/DGD. Elle est structurée en trois points relatifs au contexte et à l'historique, au contenu et au point de mise en œuvre puis aux recommandations et perspectives. Au niveau du contexte et de l'historique, le présentateur a placé les réformes au niveau du programme d'actions du gouvernement (PAG) et de l'adaptation des procédures à un environnement moderne et en pleine mutation. Il a fait un rappel des expériences du guichet unique des opérations de commerce extérieur (GUOCE) qui n'a pas comblé les attentes et de la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur (GUCE). Le communicateur a insisté sur les réformes relatives à la dématérialisation de toutes les procédures, à la sécurisation des recettes de l'Etat grâce au paiement électronique, à la mise en œuvre du programme de vérification des importations

nouvelle génération (PVI-NG), aux réformes institutionnelle et informatique ainsi qu'à l'institution du statut d'opérateurs économiques agréés (OEA).

En ce qui concerne le point relatif au contenu et au niveau de mise en œuvre des réformes, un aperçu des principales réformes implémentées a été présenté aux participants. Ainsi, le communicateur a rappelé que la stratégie de mobilisation des ressources au niveau des douanes repose sur trois (03) axes majeurs relatifs à la sécurisation du recouvrement des recettes via la digitalisation, l'élargissement de la base imposable et la promotion du civisme fiscal. Les réformes mises en œuvre concernent :

- l'innovation institutionnelle dans la gouvernance pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre des réformes avec la nomination d'un nouveau Directeur général civil et d'un nouveau Directeur général adjoint à la tête de la douane béninoise, contrairement aux pratiques habituelles ;
- la réforme du système informatique de gestion des opérations douanières et la digitalisation des services (migration SIDONIA World dans toutes les unités douanières, interconnexion avec les systèmes d'information des douanes de certains pays limitrophes, opérationnalisation du GUCE, etc.) ;
- le programme de vérification des importations nouvelle génération (PVI NG) ;
- la réorganisation et le renforcement des capacités d'intervention de la Direction des Opérations, du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DORED).

En terme de perspectives, notamment sur la période 2021-2026, les réformes innovantes sont identifiées pour booster la mobilisation des recettes sur la période 2021-2026 à travers les principaux axes ci-après :

- l'automatisation des procédures ;
- la création d'un cadre d'échange fluide avec les acteurs ;
- le respect des normes internationales ;
- le renforcement de la transparence et de la sécurité.

Ces réformes pour accélérer la collecte et la sécurisation des recettes sont relatives à :

- la réorganisation et le renforcement du personnel de la DGD en privilégiant la promotion du mérite ;
- la poursuite des réformes visant la dématérialisation des services
- au développement d'une nouvelle application de gestion des opérations douanières pour corriger les insuffisances de SYDONIA World ;
- à la dotation d'infrastructures modernes pour sécuriser et élargir la base imposable (équipements modernes de contrôle, connexion bases de données, accès à l'énergie, ...) ;
- au renforcement de la synergie des contrôles avec la Direction Générale des impôts ;
- à la mise en œuvre de mesures visant à fluidifier les relations avec les partenaires et à promouvoir le civisme fiscal.

Au niveau de Webb Fontaine

Webb Fontaine, à travers monsieur LOUIS-REGIS Dimitri, Directeur de l'Implémentation, a présenté la réforme du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) qui regroupe le GUOCE, le SEGUB et le SYDONIA World. Cette réforme est conduite dans le but d'avoir un portail unique pour toutes opérations du commerce extérieur, zéro papier sur toute la chaîne de l'expédition, la sécurisation des recettes de l'Etat et l'amélioration du climat des affaires. Le GUCE comprend un module pour chaque acteur de la chaîne d'importation et d'exportation. Il couvre Gestion de l'intention d'importation, Dématérialisation des procédures logistiques, Dématérialisation des paiements avec en perspectives, l'intégration progressive de toutes les banques et l'intégration progressive de tous les moyens de paiements disponibles au Bénin

A terme, toutes les interactions avec les diverses administrations impliquées dans le commerce extérieur se feront à travers le Guichet Unique, permettant ainsi que tout document relatif à une transaction devienne immédiatement accessible aux autres administrations, évitant ainsi les soumissions multiples et répétitives ainsi que les déplacements physiques des opérateurs.

Dans un premier temps, les opérations de pré-dédouanement qui intègrent entre autres toutes les activités du programme de vérification des importations y compris les licences et certificats émis des Ministères Techniques seront toutes effectuées à travers le GUCE. Par la suite, les opérations de dédouanement seront intégrées grâce à une interface entre le GUCE et le système SYDONIA WORLD de la Douane Béninoise, et enfin le paiement électronique de tous les frais relatifs aux transactions.

La mise en œuvre de toute réforme entraîne généralement de facto des difficultés liées surtout aux changements des habitudes. Celle relative à la dématérialisation des procédures de dédouanement n'a donc pas dérogé à ce principe. Au nombre des difficultés rencontrées, le présentateur a cité :

- l'incivisme et la réticence des usagers à s'adapter aux nouvelles procédures ;
- l'instabilité de la connexion internet au Bénin ;
- l'absence ou le faible niveau d'informatisation de certaines structures et ministères techniques impliqués.

2. Liste des participants

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURES	FONCTION	ADRESSE EMAIL	TELEPHONE
1	TAKOU OROU Hermann	MEF	DC	-	
2	Alban B BESSAN	MEF	SGM	abessan@finances.bj	97079877
3	Ruben ALBA AGUILERA	DUE	Chef de Coopération	rubenalba-aguilera@eeas.europa.eu	69494326
4	TIDJANI Habib	MEF	DPP	tibabib@yahoo.fr	66069210
5	Alice MASSIM-OUALI AFFO	MEF	SGAM	amassimoualiaffo@finances.bj	97577156
6	AÏSSOUN Henri	Mairie Ab/CALAVI	DSEF	aissounhenri@gmail.com	97641394
7	SALAMI Zul-kifl	Présidence	CM/PR	zksalami@gmail.com	
8	FACINOUS Zisson	IGF	IGF,CS	ziscon@yahoo.fr	97601835
9	HOUSSOU C. Florent	P R	Personne Ressource	flosomalia@gmail.com	97961600
10	ADJAH D. Maurice	P P	Président du Présidium	adjahimaurice@yahoo.fr	95792881
11	KANFONHOUE L.T. Noël	DGTCP	CCRDQ	kanfonhoue@yahoo.fr	94 21 21 11
12	GNAHO	USAID	Finance Teamled	fgnaho@usaid.gov	97974786
13	GBENOUTIN BADE F. Jean de Dieu	DSI/MEF	C/SAES	jgbenoutin@finances.bj	67788111
14	PEDE Erice Brice E,	MTFP	DAF	pederic@yahoo.fr	94949440
15	ASSOUMA A. Moufil	DAF/MS	Rpt DAF	sobabea@gmail.com	97007749
16	ABOUDOU LAYE Affizou	CAPR	Asst/RAF/	affiz2005@yahoo.fr	66013330
17	GBADAGO N. Raphiou	LNB	DGA	gbaphiou7@gmail.com	973300980
18	AKAKPO Emmanuel	Ambassade des Pays-Bas	Economiste	emmanuel.akakpo@minbuza.nl	53197978
19	LOUPEDA Serge	UG-CPUE/MEF	CA	sloupeda@finances.bj	97184481
20	SOGLO Edouard C.	DGB	D/CENTRE	soglodo@gmail.com	95727575
21	SOGLOHOUN Jean	DGB/DPPSB	C/SPSB	jeanhoun2007@yahoo.fr	97988473
22	KOTEGNON Borgia	DAF/MEMP	DAF	kotegnonborgia@yahoo.fr	97380480
23	HOUKPATIN Eusèbe	DGB	C/CRBMEP	hounkpati-eusebe@yahoo.fr	95262666

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURES	FONCTION	ADRESSE EMAIL	TELEPHONE
24	KAKPA Marcellin	KFW	Coordonnateur	marcellin.kakpa@kfw.de	65533434
25	Henry Alexandre	Banque Mondiale	Economiste	ahenryl@woldbank.org	90933550
26	AZONNOUDO	UCCPUE	CN	sazonnoudo@financesbj	97194969
27	CAPO CHICHI Anicet	GIZ	Expert Adm,	anicet.capochichi@giz.de	60888430
28	HOUNNOU André	DGTCP	CDMQ	Hh1andreas@yahoo.fr	63633253
29	AKOHA Serge	DPP	Chef Service	akoha.serge@gmail.com	97211787
30	ADOUKONOU Horace	DNCMP	Directeur du Contrôle	adoukonouhorado@gmail.com	94067206
31	KPOVIHOUANOU Achille	CENAFOC	C/SAAE	achillekpovihouanou@yahoo.fr	97 60 59 44
32	FATEMBO Pascal	MDGL	IGAA	fatembo2000@yahoo.fr	96611971
33	NASSARA Tertulien	DGD	S/SVSTD	Ttertunassara@yahoo.fr	97601899
34	FICO Jean Claude	MDGL	DCT	ficojeanclaudio06@gmail.com	97588462
35	ASSANGBE Gildas		Assistant SI	gassangbe@finances.bj	95 96 80 00
36	DJENONTIN BADA Georgette	ANCB	Chargée Economie et F2	georgettedjenontin@yahoo.fr	97 08 67 36
37	ATTAKPA BOCCO Michelle	DGI	Directrice de la Cellule de Suivi au Contribuables	mbocio@finances.bj	97 37 32 62
38	DJIVO Epiphane	IGAA/MDGL	Inspecteur	djimep@yahoo.fr	97 51 50 16
39	Jacky BARBOZA	GIZ	GIZ/REFORME	jacky.barboza@giz.de	96 11 53 33
40	DJOSSOU Aristide	Nations-Unies	Economiste	aristide.djossou@un.org	97 07 83 37
41	TOLLEGBE Appolinaire	CAPR/SGM	Chargé d'Etudes	atollegbe@finances.bj	97 13 90 65
42	TOGBE Jean Claude	DGTCP	CISSP	phileasyctogbe@yahoo.fr	96 1216 49
43	Younes Zouhar	FMI	Représentant Résident	RR-BEN@imf.org	21 30 14 31
44	GREGOIRE Jean-Marie	CAA	Analyste Statisticien	jmarie.gregoire@caa.finances.bj	97 50 27 79
45	CHABI BATA Abdou -Rahim	CAA	Analyste Statisticien	rahim.chabibata@caa.finances.bj	67 16 19 41
46	HOUNKPE A. Jean	IGF	inspecteur des Finances	hounajean@yahoo.fr	95 05 86 36
47	GANDEMEY Luc	ALCRER	Transparence et Redevabilité	luc_omerayahoo.fr	97 08 88 52

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURES	FONCTION	ADRESSE EMAIL	TELEPHONE
48	IDRISSOU Fataou	DSI/MEF	ASS/DSI	fidriddou@finances.bj	97 77 83 93
49	SONON Blanche	Social Watch Bénin	Présidente	bsonon@socialwatch.bj	96 19 59 33
50	GLIDJA Judith	DG/LPB-SA	DG	judithglid@gmail.com j.glidja@finances.bj	97 80 63 73
51	DANHOUME Elvis	CSPEF/MEF	ST/CSPEF	edanhoume@finances.bj	96 91 46 55
52	EDE Yaovi Victorien		DG	vedeyaovi@finances.bj	66 39 46 16
53	KOUAGOU Benjamin	DGD/MEF	CAB/DGD	kouagoubj@yahoo.fr	97 69 41 31
54	IDRISSOU Issa	DGD/MEF	DIG/DGD	idrissouissa24@yahoo.fr	97 48 78 09
55	Boubacar CAMARA	DGA	DGA	bcamara@douanes.bj	54 97 92 27
56	AFFO DENDE Adam	DGSF	DG	aaffodende@finances.bj	96 70 81 81
57	HOUSSOU H.Eudoxie	CAPR/SGM	CO	eudoxiehonata@gmail.com	96 25 27 53
58	VIOU Edgard	CAPR/SGM	RSE	eviou@yahoo.fr	97 60 24 43
59	KITIHOUN S.Noussa	DGB	A/DGB	semnoussa@yahoo.fr	95 79 63 31
60	AHAN Aurélien	Cabinet	A/DC	aahan@finances.bj	96 24 96 91
61	KAKPO Claris	Cabinet	A/CT	ckakpo@finances.bj	97 26 54 80
62	AMIRI Sid	UE	Chef Mission/ABG.UE	sid@nousautres.net	51 38 50 68
63	ATAKOUN Virgile	DGAE	Cadre	pankrass@yahoo.fr	97 09 98 14
64	MAMA YARI Mehdi	C/BAAM/DNCF	C/BAAM	dihme14@yahoo.fr	97 68 61 43
65	Joseph HOUSSOU	FMI	Economiste	jhouessou@imf.org	97 08 60 86
66	Louis-Régis Dimitri	WF/DI	DG	dimitrilouisregis@webbfontaine.com	55 01 79 01
67	TCHAOU Florentin	AN	Député	florenttchaou@gmail.com	97 08 20 50
68	AGLOSSI Aubierge	CAPR/SGM	SP	quentalia1@yahoo.fr	96 10 72 76
69	SOGLOHOUN Antoinette	CAPR/SGM	A/SP	antsoglohoun@gmail.com	96 99 25 26
70	AMEGAN Herman	ORTB/TV	Journaliste	hermanamegan@gmail.com	66 26 00 35
71	ADIGNIBO Belvide	Évangéliste TV	Journaliste	belvidead@gmail.com	54 72 54 96
72	VIKOU Nazaire	Le Pays Emergent	Journaliste	vikceze@yahoo.fr	97 32 24 81
73	ADJOVI Serge	ASSI	DG	sadjovi@presidence.bj	62 03 99 98

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURES	FONCTION	ADRESSE EMAIL	TELEPHONE
74	LIGAN B. Odon	UG-CPUE	CPEFP	oligan@finances.bj	96 99 29 96
75	AÏZAN S. Josky E.	DGTCP	P/Cellule SRS	joskaz@yahoo.fr	97 68 55 94
76	SAGBO Romaric	DSI/MEF	P/ Equipe DEV	rsagbo@finances.bj	97 21 77 45
77	FRANCISCO M. Hervé	DGB/DI	CISON	hfransisco@finances.bj	95 06 76 61
78	BEKPON François	DGB/DI	DI	fbekpon@finances.bj	97 39 31 50
79	SERGHU Buruiana	UNICEF	Chef Politiques	sburuiana@unicef.org	97 97 51 13
80	GARBA Talahatou	Cour des Comptes	Auditeur	talhathgarb81@yahoo.fr	97 29 29 73
81	ALLOGNON Ahogbédji Gabin	DAF/MAEC	Contrôleur Budgétaire	allognon2017@gmail.com	97 10 89 00
82	AGBANGLA Gérard D. S.	CDBX/MAEC	Administrateur C/SBC/DAP/MAEC	agbangbagds@yahoo.fr	94 38 07 75
83	SOSSOU K. Calixte	Mairie Dogbo	DAM	csossou@yahoo.fr	95 05 78 10
84	TONOU Thierry	SP-CONAFIL	CSE	thierrytonou@gmail.com	97 34 68 10
85	METEHOUE Oscar	Pers. Ressource	Ex DPP MAEC	opmetehoue@gmail.com	95 95 93 91
86	GBATOCHI Robert	CAPR/SGM	CM	rgbatochi@gmail.com	66 08 34 67
87	KLAO Cyrille	CAPR/SGM	A/CM	amacyri84@gmail.com	95 62 58 53
88	DOSSOU Bessan	Mairie /Comè	DAM	akuprevos@yahoo.com	96 45 78 49
89	OTAYAMI Bertrand	CAPR/SGM	ECD/CAPR	sirbeto2007@yahoo.fr	97 64 75 16
90	BANGBOCHE Eloi	CAPR/SGM	AL/CAPR	eloibanboche@gmail.com	97 17 01 31
91	OLOU Marius	CAPR/SGM	CVA	-	97 76 97 09
92	KOUDITI N'DAH Jean	CAPR/SGM	CVA	koutikindaht@gmail.com	97 54 04 77